5 centimes

La Petite Gironde

5 centimes

44e ANNEE – N° 15,423

JOURNAL RÉPUBLICAIN RÉGIONAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1914

EDITIONS DE CHAQUE JOUR

1re Édition (Soir): Bordeaux, Paris et l'étranger.
2e Édition: Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.
3e Édition: Charente-Inférieure.
4e Édition: Charente.
5e Édition: Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Pyrénées-Orient, Hérault.
6e Édition: Dordogne, Corrèze, Lot, Haute-Vienne, Cantal, Creuse, Allier, Aveyron.
7e Édition: Hautes-Pyrénées, Gers.
8e Édition: Landes, Basses-Pyrénées, Espagne.
9e Édition: Lot-et-Garonne, Gers.
10e Édition (Matin): Gironde, arrts de Bordeaux (partie), Libourne, Blaye, Lesparre, et Dordogne, arrt de Bergerac.
11e Édition (Matin): Gironde, arrts Bordeaux (partie), La Réole, Bazas.
12e Édition (Matin): Bordeaux et communes suburbaines.

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone { De 8 h. à 20 heures, n° 82 / De 20 h. à 5 heures, n° 86

PARIS, 8, boulevard des Capucines. Téléphone { 103-37. / 16 inter.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

TARIF DES INSERTIONS (payables d'avance)

		La ligne			La ligne
ANNONCES	dernière page (dix col. en 6)	1f 75	FAITS DIVERS. . .	(sept col. en 7)	7f
RÉCLAMES	d° d° (sept col. en 7)	2 50	CHRONIQUE LOCALE	(sept col. en 7)	11

S'ADRESSER POUR LES ANNONCES { À BORDEAUX: Bureau du journal, 8, rue de Cheverus. Agence Havas, péristyle du Grand-Théâtre. / À PARIS: Agence Havas, 8, place de la Bourse. Société Européenne de Publicité, 10, rue de la Victoire.

Les insertions ne sont admises que sous réserve.

PRIX DES ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Gironde et les départements limitrophes ci-après: — Charente-Inférieure, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	6f	11f	22f
Autres départements et Colonies	9	12	24
Étranger (Union Postale)	9	18	36
Abonnements d'un mois pour la France.	2 25	»	»

Les Abonnements se paient d'avance.

DERNIÈRE ÉDITION

Morts au Champ d'Honneur

Lorsque la Bête allemande, dont la férocité haineuse s'affiche en tant de sinistres exploits, sera définitivement terrassée, pourrons-nous dire : « Morte la Bête, mort le venin belliqueux qui empoisonnait notre civilisation ? » Verrons-nous se réaliser le rêve de paix universelle, fondée sur la justice et le droit ? Tout au moins réussirons-nous à délivrer les générations futures de cet épuisant régime d'armements à outrance qui a imposé à tous les peuples de si lourds sacrifices ? Arriverons-nous à une entente internationale qui, pour un long temps, limiterait les dépenses militaires et garantirait à tous une paix facile et honorable ?

Nous le souhaitons de tout cœur. Mais il est à craindre que nous ne soyons obligés pendant bien des années encore de prendre des précautions sérieuses contre un retour offensif, toujours possible, des brutes germaniques. En tout cas, il sera prudent d'entretenir chez les générations nouvelles la flamme de l'enthousiasme patriotique qui anime nos vaillants soldats. Il faut que les Français de demain, comme les Français d'aujourd'hui, soient prêts à tout sacrifier, même leur vie, pour assurer l'indépendance de la patrie.

Nous n'avons aucune inquiétude à cet égard. La semence d'héroïsme jetée dans les sillons sanglants de la Marne, de l'Aisne, de la Lorraine, de l'Alsace, de la Belgique par les armées de la République lèvera en superbes moissons, et tous les enfants de France, sans distinction de croyances et de partis, voudront communier dans un ardent patriotisme.

Mais il est un moyen très simple de faire briller aux yeux de l'avenir les leçons glorieuses du présent : c'est de faire revivre dans la mémoire de tous leurs concitoyens ceux qui ont été tués à l'ennemi, qui sont tombés au champ d'honneur.

Dans la liste des braves cités après chaque combat à l'ordre du jour de l'armée figurent souvent les noms d'officiers et de soldats qui sont morts, mais à la bravoure desquels on tient à rendre un suprême hommage.

Eh bien ! je voudrais que dans chaque commune on citât de même, à l'ordre du jour de la nation, ceux de ses fils qui sont morts pour la défense du territoire.

Pourquoi n'inscrirait-on pas leurs noms, voués à la reconnaissance publique, sur des plaques de marbre ou sur des tables de bois, dans les salles de nos mairies ?

Pourquoi ne pas les inscrire aussi dans nos écoles, où ils inciteraient nos écoliers à se montrer dignes de leurs aînés ?

Ce seraient pour les familles en deuil des titres de noblesse dont elles seraient justement fières. Et les fils de ceux qui sont morts se sentiraient enveloppés par l'affection reconnaissante de tous.

CHARLES CHAUMET.

L'INTERVENTION DE M. WOESTE

Je puis affirmer de la manière la plus certaine que la majorité de mes compatriotes éprouve un sentiment plus que pénible à l'égard de M. Charles Woeste, le ministre d'Etat belge, qui accepte d'être contre la France le courtier des marchandages allemands.

Du reste, notre roi s'est refusé à l'entendre, et si d'autres sanctions n'ont pas été prises, c'est qu'il s'agit d'un vieillard.

Au cours de sa carrière, qui fut longue, nul homme n'a fait plus de mal à son pays. Toutes les réformes généreuses, tous les progrès sociaux, toutes les mesures libérales se sont heurtées à son sectarisme. Chaque fois que dans son propre parti de grands ministres catholiques comme feu Beernaert et Broqueville se sont engagés dans la voie d'une politique nationale, M. Woeste s'est dressé contre eux. A la chute du cabinet Frère-Orban, en 1884, M. Woeste accède au pouvoir. Il ne s'y maintient que pendant quelques semaines tant est immédiate et violente l'impopularité qu'il déchaîne.

Les premières déclarations de ce politicien amène sont pour déclarer « *qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents* ».

Et de fait, cette âme damnée du nouveau ministère mène, au nom du Syllabus, la guerre contre l'enseignement d'Etat, fait fermer les écoles officielles fondées par les libéraux, révoque des milliers d'instituteurs et d'institutrices, les réduit à des traitements de famine, dits traitements d'attente. Cependant, les grandes villes libérales s'émeuvent, leurs bourgmestres se réunissent à l'hôtel de ville de Bruxelles et scellent ce « *Compromis des Communes* » par le serment de lutter sans trêve ni repos contre la politique d'obscurantisme de M. Woeste. Des pétitions sont adressées au roi, de grandioses manifestations sont organisées. L'émeute gronde à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Liège, à Namur, dans tous les centres intellectuels du pays. Léopold II intervient, en sage arbitre des partis, et exige de M. Woeste et de son ami Victor Jacobs la restitution de leurs portefeuilles. Quelques semaines de pouvoir avaient suffi, je le répète, pour amener ce beau résultat.

Un grand homme d'Etat, catholique comme lui, M. Auguste Beernaert, lui succède et inaugure une politique de prudence et de modération. Mais M. Woeste, tout de rancune, ne pardonne pas à M. Beernaert de l'avoir remplacé, et combat avec acharnement cette politique si favorable à la tranquillité et à la prospérité du pays. Le roi Léopold et M. Beernaert se sont ralliés aux projets du général Brialmont, partisan du service militaire généralisé. Comme lui, ils veulent une Belgique suffisamment armée pour défendre sa neutralité dans le cas où les traités seraient violés. M. Woeste les contrecarre. D'abord, il ne veut pas de *l'égalité* des charges militaires. L'*égalité*, c'est un principe issu de la Révolution française, ce qui veut dire pour lui un cauchemar. En outre, il redoute qu'un séjour à la caserne n'entame la foi des ruraux, qui constituent sa puissance électorale. Ni école ni caserne ! Chez M. Charles Woeste, l'intérêt électoral prime tout. Pour le surplus, il suffit que M. Beernaert veuille une chose pour que M. Woeste systématiquement s'y oppose.

La lutte entre ces deux hommes est incessante. Contre M. Woeste, M. Beernaert, avec le concours des Gauches, réalise l'extension du droit de suffrage, mais M. Woeste, implacable, et dont le sectarisme et l'exclusivisme s'exacerbent avec l'âge, renverse son adversaire sur la question de la représentation proportionnelle, dont il ne veut pas, car sa prétention est d'écarter du Parlement les libéraux, qui sont un des facteurs essentiels de la vie nationale en ce sens qu'ils se recrutent principalement parmi la bourgeoisie cultivée.

Tous les cabinets qui succèdent au ministère Beernaert, l'actuel cabinet de Broqueville excepté, doivent, pour vivre, compter avec M. Woeste, qu'en raison de son caractère vindicatif et pointu les Belges ont surnommé *l'Eminence verte*.

Il apparait ainsi qu'un homme d'un autre âge, une sorte d'incarnation de la Congrégation — avec un grand C — comme écrivait Stendahl.

Je n'exagère rien en disant qu'il s'efforçait d'être plus catholique que le pape. Quand Léon XIII lança sa fameuse encyclique « *Rerum novarum* », M. Woeste pourchassa de ses rancunes tous ceux qui s'efforçaient de mettre en pratique les enseignements pontificaux, pour cette simple raison qu'il détestait le progrès social à l'égal du progrès politique : MM. Renkin et Carton de Wiart, aujourd'hui ministres, et ces pauvres abbés Daenes et Pottier connurent à cette époque de quelles colères et vengeances M. Woeste était capable.

Il détenait une puissance incontestable. Quoique d'origine juive, il avait embrassé un catholicisme ardent et sombre qui en imposait à nos ordres religieux et aux populations à la fois profondément ignorantes et pieuses des campagnes flamandes. C'est aussi qu'il tenait la haute main sur les Associations catholiques; qu'il était un travailleur acharné et que la majorité de la Droite, dans la crainte de passer pour tiède, obéissait à contrecœur, bien qu'avec ensemble, à son éloquence impérative et acide.

Cependant, des catholiques courageux et d'esprit ouvert se trouvèrent pour résister à M. Woeste. Ce furent les Verhaeger, les Carton de Wiart, les Michel Levie, les disciples de M. Beernaert, tous ceux qui aidèrent la *Jeune Droite* à se constituer. Ils agirent si bien, que l'étoile pâlissante de l'*Eminence verte* assista au triomphe de la représentation proportionnelle et — enfin ! — du service militaire généralisé que Léopold II eut la suprême joie de sanctionner quelques heures avant sa mort.

Si lourdes avaient été les fautes commises par M. Woeste, qu'il y a deux ans, le parti catholique se trouvait à deux doigts d'une perte qui se fût produite si ses adversaires n'avaient commis l'erreur de s'allier aux socialistes. La bourgeoisie libérale, redoutant que l'avènement d'un cabinet où se seraient trouvés des révolutionnaires ne devînt une cause de perturbation dans le commerce et l'industrie, donna l'appoint de ses voix au parti gouvernemental.

M. de Broqueville, le premier ministre, eut la haute sagesse de comprendre que cette adhésion n'avait pas un autre sens, et il inaugura une politique nationale.

Il tint à assumer en personne la direction de la défense du pays. Au lendemain d'Agadir, il se rendit compte qu'une guerre européenne trouverait la Belgique difficilement en état de préserver sa neutralité par les armes. Aussi, d'accord avec son roi, et bravant toutes les foudres du parti de M. Woeste, n'eut-il pas de cesse avant d'avoir réorganisé l'armée, les commandements et les forts. C'est encore M. de Broqueville, fort de l'appui du roi Albert, qui passa outre à l'opposition que l'on devine et repoussa de haut, au jour de la guerre, l'ultimatum allemand. Mais à l'heure où se produisit l'admirable mouvement de réconciliation nationale belge en face de l'ennemi, un seul homme demeura à l'écart : M. Charles Woeste. Le vieillard haineux se refusa à suivre son roi à Anvers pour ne pas siéger dans ses conseils, aux côtés du socialiste Vandervelde et des ministres d'Etat libéraux.

Il demeura dans Bruxelles. Et le ressentiment qui forme le fond de cette âme malgré tout peu chrétienne induisit M. Charles Woeste à nouer des rapports avec le maréchal von der Golz et les généraux prussiens qui avaient incendié la catholique Louvain, la catholique Malines et dévasté les catholiques régions de Tongres et de Diest. Il osa même tenter le voyage d'Anvers pour porter au roi une proposition allemande d'armistice, dont l'effet serait de permettre à l'ennemi d'intensifier son action contre la France républicaine !

On sait que le roi ne fit même pas à M. Woeste l'honneur de le recevoir, et que sa seule réponse fut d'adresser à M. Poincaré une dépêche contenant l'affirmation nouvelle du concours indéfectible de l'armée belge, qui le jour même reprenait l'offensive autour d'Anvers.

N'est-il pas significatif de constater que l'étroitesse d'idées, les sentiments de rancune et de haine conduisent naturellement du côté allemand au lieu qu'un jeune roi constitutionnel et moderne, des ministres éclairés, un peuple valeureux servent d'instinct la cause de la France, qui est la cause de la civilisation, du progrès et de la liberté ?

G. FUSS-AMORÉ.

LEUR « KULTUR »

Ce n'est pas une des moindres prétentions des « Herr Doctor », au pays de la philologie, que de nous apprendre à parler et à écrire purement notre langue. Cependant, un procès retentissant, en Alsace, nous avait déjà appris combien nos frères annexés se plaignaient à juste titre que leurs enfants dussent subir les leçons d'instituteurs qui leur enseignaient un français... d'empire. De ce français, le « Petit Parisien » publie un spécimen remarquable. C'est le texte d'une proclamation des autorités allemandes aux habitants des localités françaises occupées par leurs troupes. Il ne s'agit pas là de l'improvisation d'un chef de corps. C'est un document passe-partout, signé simplement : « Le général commandant en chef », rédigé dans les bureaux ministériels de Berlin et préparé avant les hostilités. Or, voici ce qu'on peut y lire :

« Les troupes allemandes ont été « attaqué (sic) en grand nombre... »

« Toute personne qui « n'appartienne » pas à l'armée et qui « soit » trouvée les armes à la main... »

« Toutes les armes... doivent être « délivrées » par le maire... »

« Or cela » (pour : en outre),

« En cas qu'une seule arme « soit » trouvée... »

« J'attends que les maires et la population « voudront »... »

« On ne « donnera » aucun pardon. »

Nos élèves d'école primaire suffiraient pour rappeler à la modestie les pédants de la philologie romane.

Le Boycottage des Allemands

M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut, nous adresse la lettre suivante :

» Bordeaux, le 21 septembre 1914.

» Monsieur le Directeur,

» Je viens de lire votre article sur le boycottage des Allemands. Il est, en effet, nécessaire, dans un intérêt de sécurité nationale, de se résoudre dans la plus large mesure possible à se passer non pas seulement des marchandises allemandes, mais surtout du service des Allemands. Pour les marchandises, la France, l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, la Russie peuvent suppléer sans peine aux produits germaniques. Quant aux employés de toute sorte, qui s'imposaient au commerce et à l'industrie de la France, l'effort sera plus grand de la part des « employeurs français ». Travaillant à bon marché, offrant même de travailler pour rien à titre d'apprentissage, offrant aux patrons l'avantage de connaître les langues, ils constituaient une diversion fort appréciée, au moment où les exigences du salarié français, des Syndicats professionnels, de la C. G. T. devenaient de plus en plus lourdes

» Les Allemands sont passés maîtres dans l'espionnage des faits d'ordre militaire et économique. Remarquez en passant qu'ils sont incapables de s'élever au-dessus des faits matériels : l'état d'âme échappe aux espions allemands. S'il en eût été autrement, ils ne seraient pas trompés aussi grossièrement sur la véritable situation intérieure et sur le patriotisme des Belges et des Français, sur le compte des Anglais, des Russes et surtout sur celui des Austro-Hongrois. Donc, médiocres observateurs au point de vue intellectuel et moral, ils ont été extrêmement dangereux à d'autres points de vue. J'ai toujours été frappé du nombre considérable de « Kellners » allemands dans les hôtels de Senlis et de Reims. Il m'est arrivé de perdre patience lorsque le garçon qui me servait s'est trouvé comprendre l'allemand mieux que le français. Cela m'a toujours paru bizarre dans les villes de garnison, et je pourrais, si j'étais un alarmiste rétrospectif, rappeler des faits observés dans les hôtels de la région Nord-Est.

» Les directeurs et propriétaires d'hôtels m'ont répondu : « Nous prenons ces garçons » (pseudo-Suisses, pseudo-Autrichiens) parce » qu'ils ont appris le métier, qu'ils parlent » anglais et allemand, et parce qu'ils coûtent bien meilleur marché. » Au point de vue de l'intérêt particulier, la réponse est parfaite. Elle vaut moins au point de vue général, et la cave de ces hôteliers a pu se ressentir durant l'occupation allemande de Senlis des appétits germaniques, bien guidés par les ex-garçons.

» Je n'insiste pas sur ce côté anecdotique, je voudrais attirer l'attention sur la nécessité de développer, dans toutes les branches où nous voulons et nous pouvons tenir tête aux Allemands en France et à l'étranger, l'instruction professionnelle, la possession des langues étrangères, les connaissances techniques, qu'il s'agisse du métier de coiffeur, de garçon d'hôtel, de commis de magasin, de commis de banque. Il y a des situations à conquérir en Angleterre, en Belgique et ailleurs. Les Anglais se préoccupent déjà de former des employés pour remplacer les commis qui remplissaient les bureaux de la City.

» Le public aussi peut contribuer à ces assainissements du marché des produits et des services en France, sans tomber dans des excès et sans faire du tapage.

» Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Arthur RAFFALOVICH. »

Grande Bataille sur la Drina

Nisch, 22 septembre. — La grande bataille engagée près de Kroupagné, sur la Drina, a duré plusieurs jours. Du côté autrichien étaient engagés plus de 250,000 hommes avec une nombreuse artillerie. Les combats ont été extrêmement sanglants. Les Autrichiens ont fait une suprême tentative pour pénétrer en Serbie afin d'empêcher les Serbes de continuer leur offensive en Bosnie et surtout celle qui se poursuivait en Syrmie. Toutes les troupes serbes concentrées précédemment sur la Drina et celles qui ont été rappelées en hâte de la Syrmie ont été engagées dans cette nouvelle bataille, qui s'est terminée par le complet désastre de l'armée autrichienne.

Les détails de cette victoire seront communiqués postérieurement par l'état-major serbe. Toutefois, après cette magnifique victoire, l'initiative appartient désormais pleinement aux Serbes.

Les troupes serbes, parties de Baïna-Cachta, s'avancent aussi vers Zwornik. Enfin, le gros de l'armée serbe qui a battu les Autrichiens à Kroupagné est mis en mouvement. L'ennemi se replie précipitamment sur toute la ligne. Pris de panique, il fuit de la Drina sur le front de la Save, près de Mitrovitzaté. A Chabatz, un détachement autrichien a essayé vainement de s'emparer de la ville; il a été rejeté en arrière, après avoir subi de grosses pertes.

Lors de la prise de Visegrad, les Serbes se sont emparés de quantités de vivres. On signale d'odieuses cruautés commises sur les populations bosniaques par l'armée autrichienne, qui, dans les combats du 3 au 16 août, poussaient devant eux des femmes et des enfants bosniaques.

Nisch, 22 septembre. — On confirme officiellement la prise par les Serbes et les Monténégrins de la ville de Rogatitza. Les Monténégrins qui se trouvent à quinze kilomètres de Serajevo sont commandés par des officiers serbes, sous les ordres du général serbe Boja Jankovitch.

Mort d'Albéric Magnard

On lit dans le *Temps* :

Un des meilleurs musiciens de France, et l'un des plus français par son esprit et par son art, est tombé glorieusement sous les balles allemandes. La mort d'Albéric Magnard est pour la pensée française un deuil aussi sensible que celle de Charles Péguy ; l'un et l'autre méritent qu'on rende à leur mémoire le même honneur. Trop âgé pour être soumis à la mobilisation, Magnard était demeuré dans la propriété qu'il habitait à Baron, près de Nanteuil-le-Haudouin. A l'approche des Allemands, il envoya à Paris sa femme et ses enfants, et resta chez lui. Quand le village fut envahi, Magnard, faisant le sacrifice de sa vie, voulut défendre contre l'ennemi sa maison et son sol. Il tua deux uhlans. Mais bientôt le nombre l'accabla. Les Allemands parvinrent à s'emparer de lui, et le fusillèrent.

Ceux qui furent ses amis, en saluant cette mort héroïque, la trouveront conforme à tout son caractère et toute sa manière d'être : c'est bien là le Magnard que nous avons connu. Il y avait en lui une qualité exceptionnelle d'énergie, de décision et d'opiniâtreté. Son âge ne lui permettait plus de se joindre à nos régiments ; du moins n'a-t-il pas voulu quitter le pays qui était le sien. Et quand l'ennemi est arrivé, il a pris son fusil, sachant que serait son sort, mais résolu à faire ce qu'il jugeait être son devoir. Honorons-le et pleurons-le ; déplorons qu'une pensée si noble, qui avait créé tant de belles œuvres, et qui en promettait tant d'autres encore, soit à jamais éteinte. Ce n'est pas l'heure de définir et d'étudier longuement le talent d'Albéric Magnard. Je rappellerai seulement que de la musique de notre temps il n'en fut pas de plus française ni de plus classique par la sobriété du style, par la clarté de la forme, par l'accord incisif du rythme, par la noblesse et par la fierté de l'idée. Il fut un des premiers chez nous à s'affranchir de la servitude wagnérienne. Il se rattachait, par-delà les siècles écoulés, aux plus authentiques exemplaires de notre race et de notre esprit : il semblait un descendant de notre grand Rameau ; son art était de pure essence française. Et c'est en vrai Français aussi qu'il vient de succomber : sa mort est d'accord avec son œuvre.

La « Cueillette » continue

Londres, 21 septembre. — Le vapeur allemand « Elsbeth » et le voilier allemand « Werner-Vinnen » ont été capturés et amenés : le premier à Hong-Kong et le deuxième à Sierra-Léone.

Le paquebot « Rijndan », de la Holland America Line, se rendant de New-York à Rotterdam, a été capturé par un navire de guerre anglais et dirigé sur Queenstown.

La Question des Correspondances

De très vives réclamations se sont fait jour contre les retards quelquefois prolongés avec lesquels les correspondances adressées aux militaires étaient distribuées.

Si les correspondances ont éprouvé des retards, cela est dû en principe aux trois causes suivantes :

1° Le très grand nombre de lettres, — un million par jour environ, — dont une grande partie portent des indications souvent inexactes et incomplètes (absence de l'indication du dépôt, notamment). On comprend d'ailleurs que ces lettres aient été aussi nombreuses : pour être plus sûres que la lettre arrivait à destination, la famille en écrivait plusieurs. Il est à souhaiter que dans l'avenir, à la fois par l'effet d'une meilleure disposition et par l'effet d'une discipline que tous doivent s'imposer en ne surchargeant pas, par le nombre de correspondances, un service débordé, le nombre de ces correspondances diminue.

2° Les modifications fréquentes apportées à l'ordre de bataille, par suite des nécessités militaires, les changements d'unités passant d'une armée dans l'autre, accroissent les difficultés de la distribution. Sur ce point, aucun changement ne pourra être apporté, la liberté des évolutions des troupes devant tout dominer.

3° Les difficultés dues au service lui-même. Sur ce point, après des recherches et des essais nécessaires, le gouvernement apporte des modifications qui, il en est sûr, amélioreront profondément l'état des choses.

Pour bien comprendre ces modifications, il faut rappeler le système employé. Toute lettre doit être adressée au dépôt, qui est le point fixe du régiment, le seul où la situation des hommes est déterminée. Le léger retard occasionné par l'envoi de la lettre au dépôt n'est qu'apparent : il est largement compensé par la relation directe qui existe entre les dépôts et les gares régulatrices. En effet, la lettre part du dépôt pour aller à une gare de rassemblement, qui, comme son nom l'indique, réunit les correspondances de plusieurs dépôts.

De là, les correspondances sont acheminées à la gare régulatrice, où se trouve une poste civile qui fait le tri des lettres et les transmet ensuite à la poste militaire tout près d'elle. Seule, cette poste militaire, qui connaît l'emplacement des armées, achemine ces correspondances sur la gare de ravitaillement. C'est là que le service postal des corps d'armée vient prendre les lettres.

Or, si ce système doit être maintenu, tout autre présentant des inconvénients ou même des dangers, il y a lieu de parer à certains défauts d'organisation.

C'est ainsi qu'à la gare régulatrice, où souvent étaient retournées du front des correspondances n'ayant pu, pour un motif quelconque, être remises aux destinataires, une extension plus grande va être donnée au service militaire. Un agent des postes, détaché à la gare régulatrice, va rendre plus effective la liaison entre la poste civile et la poste militaire.

Il arrivait quelquefois que les lettres dirigées par la gare régulatrice sur la gare de ravitaillement ne pouvaient pas être prises par le service postal du corps d'armée parce que la gare de ravitaillement n'est pas toujours très près du front des troupes. Quand elle est à proximité, les équipages de la poste emportent les lettres, mais quand elle est très loin, par exemple 60 ou 100 kilomètres, ce qui est constant, il ne peut être question de voitures traînées par des chevaux ; c'est alors que le service de la poste ne peut pas toujours être représenté à l'arrivée du train qui apporte les lettres. Ces lettres attendaient donc, et quelquefois, durant l'attente, l'unité changeait de place ; conséquence : surcroît de difficultés et de retards.

Le président du conseil, d'accord avec le ministre de la guerre, a donné l'ordre au service des postes de mettre 40 ou 50 voitures automobiles postales à la disposition des armées. Ces voitures rapporteront en sens inverse les correspondances des soldats destinées à leurs familles, si bien que dès que ces voitures seront employées, l'inconvénient majeur plus haut rappelé aura disparu.

En signalant ces difficultés auxquelles il porte remède, le gouvernement doit faire constater qu'il en est d'autres auxquelles, quel que soit son bon vouloir, il ne pourra obvier. Il doit constater que, d'ailleurs, le service s'est déjà amélioré. Il compte surveiller avec un redoublement de vigilance cette situation, car il comprend très bien qu'à l'heure où il n'est pas une famille qui n'ait un des siens face à l'ennemi, c'est un réconfort pour tous les cœurs que de se communiquer leurs émotions et leurs espérances.

La Croix de Fer au Major von Winterfeld

Guillaume II vient d'attribuer un certain nombre de Croix de Fer aux officiers et soldats prussiens qui se sont distingués au cours des combats livrés contre la France. On relève le nom du major von Winterfeld, ancien attaché militaire à Paris. C'est cet officier allemand qui, lors des grandes manœuvres de l'an dernier dans le Midi, fut victime d'un grave accident. Pendant six mois, la population de Grisolles, près de Toulouse, le combla de prévenances et de soins, si bien qu'il y a trois mois, von Winterfeld, rétabli, put rentrer en Allemagne.

Aujourd'hui il est décoré pour s'être brillamment conduit contre nous.

Le major von Winterfeld était décoré de la Légion d'honneur.

Le Bombardement de la Cathédrale eut lieu par Ordre

Le « Courrier de la Champagne », qui n'a point cessé sa publication pendant la durée de l'occupation de Reims par les Allemands, apporte quelques détails des plus intéressants sur les déclarations que firent ces autorités à notre confrère. C'est le 3 septembre, vers huit heures du soir, qu'arrivèrent à Reims les premiers soldats allemands.

Notre confrère étant allé par la suite demander au commandant d'armes allemand s'il pouvait poursuivre la publication de son journal, celui-ci l'y autorisa, déclarant même que, pourvu qu'il ne publiât aucune nouvelle relative aux mouvements de troupes, ses informations ne seraient pas censurées. Le major allemand commandant la place ajouta alors :

» Dites bien aussi que nous regrettons tous les premiers la déplorable erreur qui a amené le bombardement de votre ville. Ce bombardement est dû à ce qu'un corps d'armée prussien ayant envoyé des parlementaires à Reims, et ces parlementaires n'étant pas rentrés le lendemain, à neuf heures du matin, on a considéré, d'après les règles unanimement admises, que ces parlementaires avaient été retenus prisonniers. Faites bien remarquer surtout que si votre belle cathédrale n'a pour ainsi dire pas été effleurée, c'est que nos canonniers avaient reçu de l'autorité supérieure l'ordre formel de la respecter. »

Cette déclaration prouve bien, s'il en était besoin, que si les artilleurs allemands bombardaient cette si belle cathédrale le 19 septembre, c'est qu'ils en avaient reçu l'ordre forfel le lendemain de cette première déclaration.

Mouvement administratif

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du Président de la République le mouvement administratif suivant :

MM. Laurant, sous-préfet de Saint-Amand, est nommé sous-préfet de Saint-Omer (Pas-de-Calais), pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Trouillot, appelé sous les drapeaux.

Gillet, secrétaire général, en disponibilité, est nommé sous-préfet de Saint-Amand (Cher), pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Laurant, nommé sous-préfet de Saint-Omer.

Lalmand, secrétaire général du Loir-et-Cher, est nommé secrétaire général du Cher, pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Bouët, appelé sous les drapeaux.

Pierre Ancel, ancien chef de cabinet de préfet, attaché au cabinet du ministre des colonies, est nommé secrétaire général de Loir-et-Cher, pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Lalmand, nommé secrétaire général du Cher.

Charbonnier, sous-préfet de Gaillac (Tarn), est nommé sous-préfet de Senlis, pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Douarche, appelé sous les drapeaux.

Binet, ancien député, est nommé secrétaire général de la Côte-d'Or, pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Jozon, appelé sous les drapeaux.

Moury-Muzet, sous-préfet de Civray (Vienne), est nommé sous-préfet de Montargis (Loiret), pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Chautemps, appelé sous les drapeaux.

Georget, ancien conseiller de préfecture, est nommé sous-préfet de Civray (Vienne), pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Moury-Muzet, nommé sous-préfet de Montargis.

Laburthe, sous-préfet de Figeac, est nommé secrétaire général du Lot, pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Cassagneau, appelé sous les drapeaux.

Desbats, sous-préfet en disponibilité, est nommé secrétaire général de la Vienne, pour la durée de la guerre, en remplacement de M. Petisné, appelé sous les drapeaux.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni mardi matin, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Prince de Monaco flétrit les Destructeurs de Reims

Le Président de la République a donné connaissance au conseil de la lettre suivante qu'il a reçue du prince de Monaco :

« Prince de Monaco

à Président de la République, Bordeaux.

» L'acte criminel accompli à Reims par l'ennemi sauvage de la France est une provocation au monde civilisé. Il caractérise une armée, une nation et un règne.

» J'en suis aussi consterné que le meilleur des Français. »

Le Président de la République a répondu :

» S. A. S. le prince Albert de Monaco, Monte-Carlo.

» Je remercie votre Altesse Sérénissime de l'éloquente protestation qu'elle a tenu à faire entendre contre l'abominable forfait qui vient d'être commis par l'empire d'Allemagne et qui s'ajoute à tant d'autres attentats.

» Nos ennemis se sont chargés de démontrer eux-mêmes au monde que la France et ses alliés luttent pour la civilisation et pour l'humanité contre la force brutale et contre la barbarie.

» Raymond POINCARÉ. »

Rétablissement des Communications téléphoniques interurbaines et départementales

M. René Viviani, président du conseil, ministre intérimaire du commerce, a fait signer un decret rétablissant les communications téléphoniques interurbaines dans la métropole, à l'intérieur d'un même département et entre deux cantons limitrophes de départements voisins, lorsque ces cantons sont reliés entre eux par une ligne directe.

Les communications téléphoniques restent interdites : dans les départements et les arrondissements de la zone des armées, telle qu'elle est définie au « Journal officiel »; dans les départements ou arrondissements des frontières terrestres.

D'autre part, on nous communique au ministère de la guerre la Note suivante :

« Le ministre de la guerre, d'accord avec le général commandant en chef les armées, a décidé que les communications téléphoniques à l'intérieur d'un même département seraient rétablies. Sont exceptés de cette mesure les départements compris dans la zone des armées et ceux qui forment la frontière terrestre.

» Le visa des télégrammes privés par les commissaires de police est supprimé, sauf dans les départements de la zone des armées et ceux de la frontière terrestre.

» Dans le département de la Haute-Garonne, l'arrondissement de Saint-Gaudens sera seul considéré comme région frontière. »

Communiqué Officiel

du 22 Septembre (15 h.)

Sur tout le front, de l'Oise à la Wœvre, les Allemands ont manifesté, dans la journée du 21, une certaine activité, sans obtenir de résultat appréciable.

I. — A notre aile gauche, sur la rive droite de l'Oise, les Allemands ont dû céder du terrain devant les attaques françaises. Entre l'Oise et l'Aisne, situation inchangée. L'ennemi n'a pas attaqué sérieusement, se bornant, hier soir, à une longue canonnade.

II. — Au centre, entre Reims et Souain, il a tenté une offensive qui a été repoussée, tandis qu'entre Souain et l'Argonne nous avons fait quelques progrès. Entre Argonne et Meuse, aucun changement.

En Wœvre, l'ennemi fait un violent effort. Il a attaqué les hauts de Meuse sur le front Tresanvaux, Vigneulles, Haudicourt, sans pouvoir prendre pied sur les hauteurs.

III. — A notre droite, en Lorraine, il a de nouveau franchi la frontière avec une série de petites colonnes. Il a réoccupé Domèvre, au sud de Blamont.

Dans les journées des 20 et 21, nous avons pris vingt autos de ravitaillement avec tout leur personnel et de nombreux prisonniers appartenant notamment aux 4e, 6e, 7e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e corps allemands, à la landwehr bavaroise et à des corps de réserve (1).

RUSSIE. — En Galicie, les arrières-gardes des armées autrichiennes ont été poursuivies et ont subi des pertes importantes. Les troupes russes ont pris le contact avec la garnison autrichienne de Przemysl. L'artillerie lourde russe bombarde les ouvrages de Jaroslaw.

(1) Ces prisonniers, qui appartiennent à huit corps d'armée allemands différents, n'ont pas été faits dans une même région : ils proviennent des différents combats qui se sont poursuivis sur tout le front dans les deux journées des 20 et 21 septembre, et témoignent de l'ardeur et de la vaillance des troupes françaises. (N. D. L. R.).

Préparatifs allemands en vue d'une Campagne d'hiver

Rotterdam, 22 septembre. — On travaille jour et nuit en Allemagne pour confectionner des vêtements épais en vue d'une campagne d'hiver. Cette éventualité n'avait jamais été envisagée précédemment, mais maintenant on travaille fébrilement. Les Allemands achètent également tous les sacs qu'ils peuvent trouver. Ces derniers seront utilisés par les soldats pour dormir pendant la saison froide.

La fin de la Marine transatlantique allemande

EDIFIANTE COMPARAISON

Londres, 22 septembre. — Une dépêche de Washington au « Morning Post », dit que la disparition de la marine marchande transatlantique allemande est démontrée par le fait qu'entre le 16 août et le 15 septembre 1913, trente-cinq navires allemands étaient arrivés à New-York et trente en étaient partis. Pendant la même période de cette année, un seul navire est arrivé dans ce port et un seul en est parti.

Les Inscrits maritimes

Le ministre de la marine adresse aux vice-amiraux commandant en chef, aux préfets maritimes, etc., la circulaire suivante :

« Le département a été saisi d'une demande tendant à autoriser les inscrits maritimes appartenant à certaines catégories, à se faire rayer de l'inscription maritime pour pouvoir prendre du service dans l'armée de terre.

» Etant donné, d'une part, que la marine ne fera pas appel à tous les inscrits maritimes pour les besoins de sa mobilisation, mais que d'autre part le trafic commercial par mer doit continuer à être assuré pendant toute la durée de la guerre, j'ai décidé que seuls, les inscrits maritimes des catégories E, F, G et H qui sont ou deviendront libres d'engagement commercial, pourront obtenir leur radiation immédiate des matricules de l'inscription maritime.

» Tous les autres inscrits, y compris ceux de moins de vingt ans, devront être maintenus sur les contrôles des gens de mer.

» Les marins rayés sur leur demande seront immédiatement signalés au bureau de recrutement, sur les contrôles desquels ils figurent. Ceux appartenant à des classes mobilisées seront soumis aux mêmes obligations que les militaires de ces classes. Ceux appartenant à des classes non encore rappelées sous les drapeaux ou libérées de toute obligation militaire, pourront être autorisés par le commandant de recrutement à contracter un engagement volontaire pour la durée de la guerre.

Les Sujets russes en France

Le consulat impérial de Russie à Bordeaux avise les sujets russes qui sont actuellement en France, que le gouvernement impérial de Russie étant venu largement au secours de ses nationaux en leur doublant des prêts ainsi que la possibilité de recevoir de l'argent de Russie et en les rapatriant par différentes voies, ne pourra plus rien faire pour leur évacuation après le départ des cinq bateaux de Gênes qui aura lieu ent

Maires et Adjoints révoqués

Le ministre de l'intérieur vient de prononcer la révocation de M. le docteur Ferrier, maire, Thirion et Grange, adjoints au maire de Vitry-les-François, « qui ont gravement manqué à leur devoir en abandonnant leur poste à un moment où ils auraient dû donner à la population de la ville l'exemple du calme et du sang-froid ».

Sont également révoqués de leurs fonctions :

M. Plouvier, maire de Liévin, « qui a quitté sa commune, le 26 août, à l'approche des Allemands », et M. Nadaud, maire de Bran (Charente-Inférieure), « qui a tenu publiquement des propos antipatriotiques, de nature à déconsidérer l'armée et à alarmer la population ».

Ce que disent les Journaux

De la **Patrie** : « Nos enfants, ceux qui hier encore étaient à nos foyers et qui ne les ont quittés que pour les défendre, ont fait à leur pays ce rempart tutélaire. De Valmy à Reims, la tradition se perpétue. On disait : quels descendants ! On dira demain : quels descendants ! »

De la **Liberté** (sur le bombardement de la cathédrale de Reims) : « Erostrate, qui brûla le temple de Diane à Ephèse, était un fou. Les vandales du sac de Rome étaient des primitifs sans « culture », incapables d'apprécier les merveilles livrées par eux à la destruction. Mais les Allemands du vingtième siècle ! En vérité, une fureur si stupide ravalant ces prétendus civilisés au rang de l'homme des cavernes apparaît comme un accès de monstrueuse épilepsie. »

Des **Débats** : « On calomnie assurément Attila quand on lui compare les méprisables incendiaires de Louvain et de Reims. Le fléau de Dieu a épargné Troyes à la prière de l'évêque Saint-Loup. Il a épargné Rome à la demande du pape Saint-Léon. Ni le cardinal Mercier ni le cardinal Luçon n'auraient obtenu de pareils succès auprès du moderne empereur des Huns. »

Examinant la situation militaire, le **Journal** fait ressortir l'importance du nouveau facteur qui entre en scène, le mauvais temps :

« Les six premières semaines de la campagne ont bénéficié de conditions exceptionnelles : pas de chaleur excessive, pas de pluie, un temps idéal pour la ruée besogne de mort. Avec l'équinoxe d'automne, les frimas et les averses ont commencé. Ces intempéries seront une rude épreuve pour les deux armées, mais l'épreuve sera plus rude pour celle qui recule.

» Les routes défoncées, les campagnes engluées promettent d'abondantes récoltes de matériel abandonné. D'autre part, les troupes allemandes ne peuvent pas échapper à l'influence déprimante de la fatigue de six semaines de luttes incessantes, tandis que du côté des alliés l'afflux incessant de troupes fraîches introduit un élément de force particulièrement précieux au début de la mauvaise saison. »

LE VOYAGE du Ministre du Commerce

Dans les Départements du Nord et du Pas-de-Calais

Arras, 22 septembre. — Continuant la série de ses visites aux grandes villes industrielles du Nord M. Thomson, ministre du commerce s'est rendu samedi, à Dunkerque, dimanche à Lille et hier à Arras. Il était accompagné de M. Albert Thomas, délégué du ministre des travaux publics; de M. Weiss, directeur des mines; de MM. Jonnart et Hayez, sénateurs, chargés de mission par le gouvernement dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

A DUNKERQUE ET A LILLE

A Dunkerque, le ministre a été reçu par M. de Laveney, sous-préfet; Trystam, sénateur; Desfossés, député; Terquem, maire de Dunkerque, van de Cauwenberghes, président du Conseil général; Huetter, président de la Chambre de commerce; par les industriels, les négociants et les fonctionnaires de la région.

A Lille, il a été reçu par M. Trépont, préfet. Dans une réunion tenue l'après-midi à la préfecture, il s'est entretenu longuement avec les représentants de la région, avec MM. Debierre, Dron et Pottié, sénateurs; Delesalle, maire de Lille; Faucheux, président de la Chambre de commerce de Roubaix. De nombreux industriels et commerçants assistaient, en outre, à la réunion, avec MM. Naude, ingénieur en chef de la navigation; Légoaster, inspecteur principal de la Compagnie du Nord; Greaux, directeur de la Banque de France.

Le ministre a examiné la question du ravitaillement dans la région envahie. Les Allemands ne se sont pas seulement préoccupés de nourrir leurs troupes, mais il semble bien qu'inquiétés par l'éventualité d'une famine en Allemagne, ils aient également épuisé toutes les ressources pour diriger des produits essentiels vers leur pays. La disette pourrait être grande après leur départ.

Le ministre du commerce, qui a déjà passé des conventions avec les Chambres de commerce de Marseille, de Nantes ou de Brest, pour ravitailler, par leur intermédiaire, leurs régions respectives, désirait s'entendre avec la Chambre de commerce de Dunkerque pour aboutir à une convention semblable. Ce résultat a été obtenu. La Chambre de commerce de Dunkerque recevra de l'Etat les avances nécessaires par la mer restée libre et en recherchant également tous les produits locaux, elle procurera à toute la région du Nord les denrées indispensables.

A Lille, comme à Dunkerque, le ministre a eu à répondre aux observations que les industriels et les commerçants lui adressaient. Au sujet des communications postales, il a rappelé les conditions trop peu connues du public, auxquelles doit se soumettre actuellement le service des postes; il a rappelé, en particulier, que, dans la zone des armées, toute lettre subissait, avant d'être expédiée à destination, un retard systématique de quatre jours; il a rappelé aussi que les lettres envoyées à nos soldats ne pouvaient être dirigées directement vers leurs destinataires; mais il a assuré que, dans les limites des nécessités de la défense nationale, devant lesquelles tout le monde devait s'incliner, il exigerait de tous les fonctionnaires des postes la diligence, l'esprit d'initiative, l'observation rigoureuse des règlements qui leur permettront de servir utilement les intérêts du public. La question des transports a ensuite occupé les deux conférences de Dunkerque et de Lille.

M. Naude, ingénieur de la navigation, a indiqué les voies où, malgré la destruction d'un certain nombre d'ouvrages d'art, le service pourrait être rétabli pour les chemins de fer. La Compagnie du Nord, dont le directeur, M. Sartiaux, est actuellement à Calais, a organisé par la région cotière tout un service qui a permis de maintenir les communications entre Lille, Londres et Paris. Les mines du Pas-de-Calais sont reliées à cette grande ligne et peuvent reprendre leur activité.

M. Albert Thomas, délégué de M. Marcel Sembat, ministre des travaux publics, a indiqué comment le ministère des travaux publics secondait l'effort des Compagnies en plaidant quotidiennement la cause des industriels auprès des directions du ministère de la guerre. Il a insisté sur les services que la voie de mer peut rendre actuellement au commerce du Nord pour des relations avec le sud de la France.

Restaient enfin les problèmes financiers, dont la solution n'est pas moins urgente pour la reprise de l'activité économique. La Banque de France, après une période d'incertitude aujourd'hui passée, a rendu et rend au commerce des services que chacun dans la région du Nord s'est plu à reconnaître, mais les décisions des moratoria soulèvent entre les intérêts certaines discussions.

Le ministre a insisté sur la nécessité où l'on se trouvait d'être prudent, si l'on voulait tout à la fois maintenir au commerce des moyens de crédit suffisants et ménager les institutions bancaires qui la lui assurent.

A ARRAS ET A LENS

A Arras, M. Chabe, au nom de la municipalité, et M. Doutremepuich, au nom de la Chambre de commerce, dont tous les membres étaient présents à la réunion, ont vivement remercié le ministre d'être venu parmi eux et d'avoir ainsi manifesté l'active sympathie du gouvernement pour leur région si durement atteinte.

Le ministre a assuré que cette activité ne faiblirait pas : il a indiqué que M. Jonnart resterait dans la région et continuerait de recevoir les Chambres de commerce et des groupements professionnels tous les renseignement utiles sur les demandes des populations.

Le ministre s'est engagé à tenir le plus grand compte de toutes les propositions que l'éminent sénateur lui transmettrait ; il a ajouté que le gouvernement comptait également pour leur solution sur tous les mandataires du pays et en particulier sur les sénateurs et députés qui continueront à lui faire exactement connaître les besoins de la région.

Comme on signalait à Lille et à Arras que la misère était profonde dans certaines communes, qui avaient subi l'invasion, M. Thomson a rappelé que le ministre des finances avait été autorisé à faire certaines avances qui seront réparties entre les communes du département pour venir en aide aux habitants qui, par suite de l'invasion, se trouvent sans abri et sans ressources. Pour des détresses de même nature, on peut compter sur la sollicitude de M. Ribot et du gouvernement tout entier.

Au cours du voyage de Lille à Arras, M. Thomson s'est arrêté à Lens. Le maire, M. Basly, a exposé la situation particulièrement difficile de la ville qu'il administre; de nombreux réfugiés sont à la charge de la commune; les usines, les banques, y compris la succursale de la Banque de France, sont fermées. Les mines ne marchent qu'à raison de trois jours par semaine. M. Basly a insisté sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour assurer une rapide reprise du travail.

Dépêches de la Journée

L'Opinion italienne et le Bombardement de Reims

Rome, 21 septembre. — Le « Giornale d'Italia » écrit :

« La nouvelle de la ruine de la cathédrale de Reims sous les coups des vandales remplit la famille artistique de Rome comme le monde entier de la plus douloureuse stupeur et de la plus profonde indignation. Ces sentiments sont entièrement justifiés, et ils trouveront pour s'y associer tous les cœurs nobles.

» Déjà l'Académie royale de Saint-Luc, par la bouche de son illustre président, le commandeur Apolloni, a hautement blâmé tant de barbarie.

» Un autre ordre du jour vibrant a été voté par l'Association artistique internationale. Un mouvement s'affirme afin que les protestations ne restent pas stériles. Toutes les familles artistiques de tous les pays ont le devoir d'agir par tous les moyens contre d'aussi infâmes destructions. Le « Giornale d'Italia » recommande « une agitation sacro-sainte devant de pareils sacrilèges ».

L'Union de tous les Français

M. Ferdinand Dreyfus, le distingué sénateur de Seine-et-Oise, a reçu d'un instituteur de son département une lettre dont nous sommes heureux de détacher le passage suivant :

« Vous avez bien raison de dire que la nation française est admirable. Vivant au milieu de nos paysans, je sens chaque jour davantage quelle puissante et, on peut le dire, inépuisable source d'énergie, de courage, d'abnégation renferme le peuple français. Le devoir, la soumission aveugle à la loi, le sacrifice des intérêts personnels sont la règle que chacun a acceptée sans récrimination. Qui aurait pu prévoir un tel élan de générosité, de fraternité il y a quelques mois? C'est qu'aujourd'hui il s'agit de rallier le drapeau aux trois couleurs, de le défendre, de l'élever au-dessus de tout, et non plus de s'épuiser en vains efforts dans des luttes intestines, mesquines et égoïstes... »

Le Port du Costume des Dames infirmières

Le ministre de la guerre vient d'adresser le télégramme suivant aux généraux commandants de région au sujet du port du costume des dames infirmières :

« Mon attention s'est fixée à diverses reprises sur les abus auxquels a donné lieu le port du costume des dames infirmières des Sociétés d'assistance aux malades et aux blessés de l'armée en dehors des établissements hospitaliers dans lesquels elles sont employées. Il importe de garantir contre toute appréciation ou critique désobligeantes les véritables infirmières, dédaigneuses de toute réclame, qui se sont acquis par leur dévouement et leurs services importants déjà rendus à l'armée le respect et la reconnaissance du personnel médical, des soldats malades ou blessés et de l'opinion publique tout entière.

» J'ai décidé, en conséquence, qu'à dater de la publication et de la notification de la présente dépêche aux Sociétés de la Croix-Rouge française, il sera interdit à toute dame infirmière de porter son costume en dehors de la frontière sanitaire à laquelle elle est affectée. »

QUESTIONS MILITAIRES

LA CLASSE 1915

ENGAGEMENTS PAR DEVANCEMENT D'APPEL

Nous avons dit précédemment que les jeunes gens de la classe 1915 pourraient contracter — probablement jusqu'à la fin des opérations des conseils de révision — des engagements volontaires par devancement d'appel, mais pour quatre ans seulement.

Nous devons ajouter que ces jeunes gens pourront, **jusqu'au 7 octobre prochain**, contracter un engagement pour la durée de la guerre et pour le corps de leur choix.

Enfin, une circulaire ministérielle du 9 septembre 1913 — qui n'a pas été abrogée — autorise :

1° Des engagements spéciaux de trois ans, dits de devancement d'appel pour les jeunes gens d'au moins dix-huit ans, pourvus du B. A. M. ;

2° Des engagements de trois ans pour les jeunes gens d'au moins dix-neuf ans, non pourvus du B. A. M. ;

3° Des engagements spéciaux de trois ans et demi, dits de devancement d'appel, pour résidence dans une colonie française ou à l'étranger, hors de l'Europe.

Pour ces engagements, le consentement du chef de corps est nécessaire.

Les jeunes gens pourvus du B. A. M. ont le choix du corps jusqu'à concurrence de 10 %.

Les jeunes gens non pourvus du B. A. M., et âgés de dix-neuf ans au moins, et ceux désirant contracter l'engagement de trois ans et demi seront admis (15 %) :

1° Dans tous les régiments de cavalerie et batteries à cheval sans distinction ;

2° Dans les unités d'infanterie, d'artillerie et du génie à effectif renforcé sans distinction ;

3° Dans les corps où ils pourront plus tard revenir comme réservistes.

Toutefois, ils ne pourront pas s'engager dans les corps de toutes armes stationnés dans leur subdivision d'origine.

De plus, ces jeunes gens pourront s'engager pour trois ans dans les corps métropolitains d'Afrique jusqu'à ce que les effectifs de ces corps soient complets.

Le PLANTON du GENERAL.

BORDEAUX

Les Marées, le Soleil et la Lune

Le 24 septembre.

PLEINES MERS					ETAT DU CIEL	
Bordeaux	9	13	21	32	*Soleil*	
Libourne	10	2	22	22	Lever	5 h. 51
Bec-d'Ambès	8	27	20	48	Coucher	17 56
Blaye	8	12	20	32	*Phases de la Lune*	
Pauillac	7	47	20	8	Lever	12 h. 0
Royan	6	58	19	19	Coucher	20 12
Soulac	6	55	19	16		
Arcachon (Ferrat)	7	1	19	22	P. L. le 4...	14 h. 2
— (Jetée d'Eyrac)	7	26	19	47	D. Q. le 12...	17 49
La Rochelle	5	53	18	14	N. L. le 19...	21 34
Rochefort	6	0	18	21	P. Q. le 26...	13 3
Bayonne	6	15	18	37		
Biarritz	5	50	18	13		

Lycée de Garçons de Bordeaux

Les cours reprendront pour toutes les divisions des trois lycées aux dates et dans les locaux qui sont ci-dessous désignés :

Bâtiment central de l'annexe de Longchamps (entrée rue Lagrange). Enfantines A et B, 1re et 2e préparatoires, 8e, 7e, 6es A et B, 5es A et B. Rentrée le 2 octobre, à neuf heures du matin.

Rue des Menuts, n° 57. — 1re B, 2e B, 1re D, 2e D, 3e B, 4e B. Rentrée le 10 octobre, à neuf heures du matin.

Rue Gaspard-Philippe, n° 11. — Enfantines A et B, 1re et 2e préparatoires, 6e, 5es A et B 5es A et B. Rentrée le 2 octobre, à neuf heures du matin.

Faculté de médecine (entrée rue Paul-Broca ou rue Elie-Gintrac). — Classes préparatoires aux écoles, spéciales préparatoires, mothématiques, philosophie, 1re A, 1re C, 2e A, 2e C, 3e A, 4e A. Rentrée le 2 octobre, à neuf heures du matin.

MM. les doyens Picard et Radet, MM. Cestre, Courtault, de La Ville de Mirmont, Laumonier, Le Breton, Lorin, Masqueray et Pichard, professeurs à la Faculté des lettres; MM. Cousin et Esclangon, professeurs à la Faculté des sciences; MM. Fournier et Halphen, maîtres de conférences à la Faculté des lettres, ont bien voulu se charger de donner l'enseignement dans les classes préparatoires aux écoles et au baccalauréat.

Le lycée ne recevra que des externes simples.

Les fillettes qui auront moins de sept ans au 1er octobre prochain y seront admises.

Du 23 septembre au 1er octobre, l'administration du lycée recevra les inscriptions des élèves nouveaux, à la fois à Longchamps et rue Gaspard-Philippe, de neuf heures à onze heures et demie et de quatorze heures et demie à dix-sept heures, sauf le jeudi après-midi et le dimanche.

Faculté de Droit

Les cours de la Faculté de droit reprendront le mardi 3 novembre.

MM. les Etudiants sont priés de se faire inscrire pour la session d'examens de novembre du 1er au 10 octobre, dernier délai.

Ecole supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Examens d'admission le 5 octobre prochain. Renseignements, 66, rue Saint-Sernin.

Office départemental du Travail

Des manœuvres, des bouviers sachant traire et des laboureurs de profession sont demandés.

Ecrire ou se présenter à l'Office du travail, salle des audiences du Conseil de préfecture, à la préfecture.

On demande également des vendangeurs des deux sexes. Se présenter tous les jours, de 9 h. 30 à 11 h. 30, et de 14 h. 30 à 17 h. 30, même salle, à la préfecture.

Avis aux Réfugiés belges

La Société belge de bienfaisance du Sud-Ouest informe les Belges réfugiés dans la région qu'elle se tient à leur disposition pour leur fournir les renseignements qu'ils pourraient désirer obtenir.

Elle s'efforcera notamment de procurer du travail à tous ceux qui lui adresseront une demande d'emploi.

D'autre part, elle invite les habitants de Bordeaux et du Sud-Ouest à lui faire connaître, dans le plus bref délai, les travaux auxquels ils pourraient affecter les réfugiés belges.

Les bureaux sont ouverts de dix heures à midi et de quinze à dix-sept heures et demie, quai de Bourgogne, entrée 1, rue Porte-des-Portanets.

Le Paquebot « La-Gascogne » transformé en Navire-Hôpital

Dans le but de dégager nos hôpitaux militaires, actuellement très encombrés, le paquebot-poste de la Compagnie Sud-Atlantique « La-Gascogne » vient d'être réquisitionné, à la date du 12 septembre, et va recevoir les aménagements nécessaires pour être transformé en navire-hôpital.

Comme on nous l'indique au service de santé de la 18e région, ce navire-hôpital sera en principe destiné aux blessés français achevant leur convalescence et il pourra en recevoir environ six cents.

Déjà on a commencé les installations. Les couchettes ont été enlevées d'un certain nombre de cabines. Les fumoirs et salles à manger des premières ont été démontés pour être remplacés par de vastes dortoirs.

On avait tout d'abord songé à faire subir cette transformation au paquebot « Burdigala », actuellement inutilisé. Mais sa situation un peu excentrique, sur la rive droite, et les difficultés de transport qui en auraient pu résulter jointes à des conditions générales plus défectueuses, ont fait écarter ce projet.

Nous souhaitons que le nouveau navire-hôpital « La Gascogne », réponde aux espérances que le service de santé fonde sur lui.

Tombola des Beaux-Arts

Sur l'initiative de l'Association amicale fédérative fondée pour la durée de la guerre par les artistes nés ou appartenant à la région du 18e corps d'armée, un comité s'est constitué sous la présidence d'honneur de :

M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts; M. le général Oudard, commandant la 18e région; M. Bascou, préfet de la Gironde; M. Gruet, maire de Bordeaux, et M. Roy de Clotte, délégué régional de la Société de secours aux blessés militaires.

Le bureau est composé de :

M. Maurice Schroder, président; M. Boubès, vice-président; M. Julien Calvé, trésorier; M. Léonce Furt, secrétaire général.

Déjà de nombreuses œuvres signées de noms réputés sont parvenues au comité; M. Dalimier, ministre des beaux-arts, au nom de l'Etat, a bien voulu offrir un magnifique envoi de la manufacture de Sèvres.

Tous les lots seront uniquement composés de dons faits par les artistes exposant au Salon de Paris et Salons régionaux, et aussi par des amateurs d'art si nombreux à Bordeaux.

Le bel élan philanthropique des artistes sera soutenu par tous ceux qui ont à cœur de venir en aide aux Sociétés de secours aux blessés et aux familles des artistes mobilisés.

Une très belle estampe du peintre militaire G. Scott sera donnée gratuitement à tout souscripteur d'un carnet de vingt-cinq billets à 1 fr. (cette gravure étant vendue séparément 5 fr.).

On trouvera des billets à 1 fr. chez tous les principaux magasiniers de la ville.

Dépôt général des carnets et étampes, imprimerie G. Delmas, 6, place Saint-Christoly.

Est-ce un Vol?

30,000 Francs qui disparaissent.

Lundi soir, vers huit heures un quart, M. Paul André, officier d'ordonnance du ministre de la guerre; Mme André et leurs enfants montaient en automobile, cours du XXX-Juillet, pour se rendre rue Fondaudège. Arrivés à destination, ils constatèrent qu'un sac à main contenant une somme de 30,000 francs et plusieurs couverts en ruolz avaient disparu. Est-ce qu'un adroit filou a subtilisé le sac? Ou bien, dans la précipitation du départ, l'un des enfants de M. et Mme André aura-t-il laissé choir le précieux réticule sur le trottoir ou sur le marchepied de l'auto? On ne sait. L'enquête donnera peut-être à ce sujet quelques éclaircissements.

A la Tire

2,700 Francs disparaissent aussi.

M. Raphaël Martinez-Ortie, ministre de Cuba en France, demeurant boulevard Antoine-Gautier, a été victime d'un pickpocket qui, lundi après-midi, dans le tramway d'Ornano, lui a soustrait un portefeuille contenant 2,700 francs.

Travail au Tricot ou au Crochet

On demande des ouvrières sachant travailler au tricot ou au crochet, celles ayant des tricoteuses seront préférées, pour un travail rémunéré.

S'adresser, 10, rue d'Orléans, à la Francia.

Conseil général de la Gironde

Séance du 21 septembre

(suite et fin)

CLOTURE DE LA SESSION

Rapporteur **M. Eymond** : Le Conseil adopte le compte des recettes et dépenses départementales de l'exercice 1913 et le compte de gestion 1913, présenté par M. le Trésorier payeur général. L'inscription au budget sous forme d'emprunt, du montant de la subvention due à l'Etat pour le chemin de fer de Bazas à Auch solutionne cette affaire.

BUDGET PRIMITIF DE 1915

Dans un rapide exposé verbal, **M. Eymond** souligne les lignes essentielles du projet de budget présenté par M. le Préfet, qui, vu les circonstances, ne comporte guère de modifications ou d'additions. L'excédent de recettes de ce projet de budget ne permet pas, d'ailleurs, d'y incorporer des dépenses nouvelles. Cependant, la commission des finances a tenu à y incorporer par l'inscription d'un crédit de 150 francs, l'amorce de bourses départementales en faveur de l'enseignement primaire supérieur. C'est l'établissement de Talence qui sera le premier bénéficiaire de cette création.

Le budget présenté par la commission des finances s'établit ainsi :

Recettes, 10 millions 342,278 fr. 56; dépenses, 10 millions 342,133 fr. 07; excédent de recettes, 145 fr. 49.

Après une intervention de **M. Callen**, le rapport de la commission est adopté et le budget voté.

Rapporteur **M. Courrègelongue** :

Le Conseil : 1° Renouvelle les mandats de **MM. Casanouve, Callen, Jullidière** et **Petit** (Lussac), à la commission des permis de culture des tabacs;

2° Approuve le rapport du préfet et fixe à 3 centimes, pour 1915, le taux de la retenue en faveur de la Caisse d'assurance des planteurs de tabac;

3° Renouvelle le crédit de 700 francs pour l'entretien de l'atelier de pisciculture, en 1915, et renvoie à plus tard le vote du crédit de 150 francs, demandé pour réfection de partie de la clôture.

Rapporteur, **M. Saric.** — Délégation est donnée à la commission départementale pour autoriser l'aliénation des excédents des anciennes routes départementales et des chemins de fer d'intérêt local.

Est ajourné le projet de rachat du pont de Labarthe

Rapporteur, **M. Gueydon** :

Le Conseil : 1. approuve la répartition présentée par le service du solde de la réserve de 10,000 fr. pour l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

2 approuve les projets présentés en vue de la fixation des plans d'alignement de chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Rapporteur, **M. Barraud.** — M. Courrègelongue est confirmé dans sa mission de présider la commission chargée de statuer sur les réclamations en matière d'exonération de l'impôt foncier pour les vignes nouvellement plantées.

Les pouvoirs de MM. Bertin, Marot, Quancard et Saint-Germain sont renouvelés à la commission des comités de patronage des apprentis.

Avis favorable est donné au changement d'affectation d'une parcelle de terrain dépendant du chemin de fer d'Orléans, et nécessaire à l'établissement de la plate-forme du tramway de Saint-André-de-Cubzac à Libourne.

M. Mothes est nommé membre de la commission mixte de la ligne de jonction des réseaux du Midi et du Médoc.

Rapporteur, **M. Dupeux.** — Le Conseil répartit selon les propositions du préfet le crédit de 1,000 fr. inscrit au budget en faveur des caisses des écoles.

M. le Préfet reprend place au bureau.

Rapporteur, **M. Fabre.** — Délégation est donnée à la commission départementale pour statuer sur les ventes de vieux matériaux et objets mobiliers provenant des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication de la liste des communes imposées d'office de prestation et centimes spéciaux pour les chemins vicinaux.

Rapporteur, **M. Ducourt.** — Le reliquat du crédit pour réparations aux ponts et ouvrages d'art est réparti selon les propositions du service.

Sont approuvés les projets de redressement des aqueducs situés sur le chemin de grande communication n. 86, commune de Carcans.

Rapporteur, **M. Compans.** — Avis favorable est donné aux demandes de créations ou de transferts de foires présentées par les communes d'Audenge, Lanton et Le Taillan.

Le Conseil approuve selon les propositions du service les conditions de mise en marche des trains spéciaux et des trains supplémentaires en 1915.

Il donne acte à M. le Préfet des renseignements-statistiques sur les insuffisances de recettes du réseau départemental de la Gironde en 1913.

M. Bourbouley est délégué à la Chambre des métiers de la Gironde.

Une bourse à l'Ecole nationale professionnelle de Vieron est accordée au jeune Bazergue.

Le Conseil approuve la liste des jurés appelés à fixer les indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

M. Borderie est renommé président de la commission des primes à la culture du chanvre et du lin.

Rapporteur M. Chasseloup.

Le Conseil : 1° Donne un avis favorable à la demande de Sauviac tendant à une modification du tarif de la taxe municipale sur les chiens;

2° Renomme M. Jullidière comme délégué à la commission sanitaire de l'arrondissement de La Réole;

3° Approuve la répartition de la subvention de 1,000 fr. entre les bibliothèques utiles du département;

4° Donne acte au préfet de la communication des notes des boursiers du département dans les collèges communaux;

5° Emet un avis favorable à l'exécution du projet de construction ou appropriation de maisons d'école et classe ces projets;

6° Renouvelle les pouvoirs de MM. Poussou, Quancard et Marot comme délégués du Conseil à la commission de contrôle de l'assistance médicale gratuite;

7° Donne acte à l'administration de la communication des notes des boursiers du département à diverses écoles.

Rapporteur M. Saint-Germain. — Sont renvoyés à la prochaine session, la proposition de modification de l'horaire du train 2842 de Royan à Bordeaux et l'avis à émettre sur les vœux des assemblées délibérantes et concernant les horaires des trains.

Acte est donné à l'administration de la communication du rapport du service visant la résiliation de la concession du service par automobile de Libourne à Saint-Seurin-sur-l'Isle, et de la statistique des permis de chasse délivrés en 1913 dans la Gironde.

La commission départementale reçoit délégation pour statuer sur les questions intéressant l'établissement ou l'exploitation des lignes de tramways et chemins de fer d'intérêt local.

L'administration est priée de continuer les études en vue de la création d'un service d'autobus entre Bordeaux et Macau.

M. Buscaillet demande au Conseil d'accorder une subvention de 2,000 fr. aux familles des chômeurs et aux malheureux si nombreux à Bordeaux.

M. Eymond. — Le budget voté se solde par un excédent de recettes de 250 fr. La régularité absolue d'une subvention de cette nature n'est point à l'abri de toute critique, mais puisque la Bourse du travail donne des secours, M. Eymond est d'avis d'accueillir la proposition de M. Buscaillet et de prélever sur les disponibilités du budget de 1914 la dite somme de 2,000 fr.

M. le Préfet est tout à fait d'accord avec le Conseil général sur l'intérêt d'allouer la subvention. Il se proposait, élargissant les bases de la proposition, de demander à l'Assemblée d'accorder son appui financier à d'autres œuvres d'assistance qui se sont créées pour parer aux nécessités du moment. Il citera notamment l'œuvre des ouvroirs, où des ouvrières travaillent pour des soldats, et d'autres encore non moins intéressantes. Il faudrait autoriser le préfet à accorder des subventions à ces œuvres sur les mêmes disponibilités du budget de 1914.

M. le Président est d'avis qu'on mette toutes les disponibilités de ce budget à la disposition du préfet.

Il est enfin décidé que les crédits disponibles du budget de 1914 seront mis à la disposition du préfet et de la commission départementale.

Rapporteur, **M. Mathellot.** — Le Conseil prend les décisions suivantes :

Renvoi à la session d'avril 1915 avec avis favorable de la demande de crédit pour l'organisation de l'enseignement avicole.

Les vœux émis le 7 septembre 1904 au sujet de la défense des récoltes contre les moineaux sont renouvelés.

Avis favorable est donné au projet de réglementation de la pêche fluviale pour 1915.

Acte est donné à la communication des rapports des professeurs d'agriculture sur leurs travaux et déplacements.

Quelques affaires peu importantes restent encore aux bordereaux. Il est décidé que, s'il y a lieu, M. le Préfet provoquera une nouvelle session du Conseil général dans le courant de novembre.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Après avoir constaté qu'aucun membre de l'Assemblée ne demande la parole, M. le Président déclare close la deuxième session ordinaire de 1914.

Laséance est levée à dix-sept heures vingt-cinq.

Chronique du Département

Villenave-d'Ornon

Hôpital temporaire n° 27, Saint-Louis-de-Gonzague

M. le médecin chef Fage, et M. l'officier gestionnaire Paloc ont l'honneur de remercier de nouveau toutes les personnes ou groupements charitables qui ont bien voulu envoyer des dons multiples de fruits, vins, comestibles, linge de vestiaire ou de pansements.

Ces remerciments s'adressent à tous, et en particulier aux populations de Bordeaux, Villenave-d'Ornon, Talence, Ludon, Moulis, Valeyrac, Vendays, Baron, Nérigean, Saint-Médard-en-Jalles, Tresses, Pompignac, à l'ouvroir de la rue Sainte-Catherine, 137.

L'hiver est proche et fera bientôt sentir ses rigueurs à nos malades et blessés. Aussi l'hôpital temporaire numéro 27 serait très reconnaissant aux personnes qui voudraient bien envoyer des tricots de laine, chandails, caleçons et autres vêtements chauds.

Talence

ECOLES PRIMAIRES SUPERIEURES INTERCOMMUNALES (GARÇONS ET FILLES). — Les intéressés sont informés que la rentrée des classes dans les écoles primaires supérieures d'enseignement, avec sections industrielle et commerciale pour les garçons, est fixée au vendredi 2 octobre prochain.

Pour tous renseignements et notamment pour les documents à produire à l'appui des demandes d'admission (élèves dont les parents habitent Talence, ou élèves dont les parents résident en dehors de ces deux communes), les parents devront s'adresser à Mlle la Directrice et à M. le Directeur, qui se tiendront à leur disposition à leur école respective, le 25 septembre, tous les jours, de neuf heures à onze heures, et de quatorze heures à dix-sept heures.

Nous rappelons en passant que les succès qui y ont été obtenus l'an dernier permettent d'espérer que, bien qu'encore en période d'organisation, ces deux écoles rendront les plus grands services et qu'au terme de la troisième année de leur fonctionnement qui va commencer, elles auront acquis la juste réputation, qui fera honneur au personnel d'élite, choisi aussi bien pour la direction que pour le professorat.

Avensan

MORT DEVANT L'ENNEMI. — L'autorité militaire vient d'aviser Mme veuve Coiffard mère que son fils Georges Coiffard, soldat au 212e de ligne, venait d'être tué à l'ennemi le 20 août dernier. Il était âgé de vingt-six ans, marié depuis neuf mois seulement.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à la famille ainsi qu'à sa jeune veuve éplorée. Nous regrettons vivement la mort de ce brave tombé au champ d'honneur.

Salignac

REFORMES ET EXEMPTES. — Les réformes et exemptés des classes 1887 à 1914 inclus résidant dans la commune, sont invités à se faire inscrire à la mairie. Dernier délai, 23 septembre, six heures du soir.

Preignac

POUR LES PETITS REFUGIES. — L'Amicale des instituteurs et institutrices de la Gironde profondément émue de la triste situation faite à des milliers d'enfants chassés de leurs foyers par un envahisseur sans pitié, prie tous les instituteurs girondins de vouloir bien rechercher dans leurs communes des familles consentant à hospitaliser ces pauvres enfants pendant la durée de la guerre.

Nos institutrices et instituteurs, comptant sur le patriotisme des Preignacais, adressent un pressant appel à toutes les familles qui pourraient se charger d'hospitaliser ces pauvres petits. Ils osent espérer que les demandes seront nombreuses.

Ces demandes seront reçues aux écoles laïques du Bas et du Haut-Preignac.

Bourg

CAISSE D'EPARGNE. — La Caisse d'épargne sera fermée le dimanche 27 septembre, à cause des vendanges.

Libourne

MORT AU CHAMP D'HONNEUR. — Nous apprenons la mort, survenue à la bataille de Charleroi, du lieutenant Garin, du 3e régiment d'infanterie coloniale. Ce jeune officier, qui était le beau-frère de note concitoyen M. Alix, avait longtemps séjourné dans notre ville, où il comptait de nombreuses sympathies.

ATTESTATION. — M. le Maire porte à la connaissance de ses administrés que M. Hans Steigerwald-Huber, négociant à Libourne, est un sujet Suisse d'une honorabilité parfaite.

Puisseguin

MORT AU CHAMP D'HONNEUR. — Notre jeune compatriote, Moïse Lagrange, du 10e hussards, frappé d'une balle à la tête dès le début des hostilités, vient de succomber à l'hôpital de Toul. Nous nous faisons un devoir de saluer la dépouille mortelle de ce brave, mort pour le salut de la patrie. Que la famille éplorée veuille bien recevoir nos plus sincères condoléances.

La Réole

CONVOI DE BLESSES. — Dimanche soir, à neuf heures et demie, un convoi de 205 blessés est arrivé dans notre ville. Ils sont venus prendre les places laissées vacantes par les convalescents évacués dans leurs différents dépôts.

Une foule nombreuse et émue attendait à la gare nos braves petits soldats et leur a fait une chaleureuse réception.

CLASSE 1915. — Les jeunes gens de la classe 1915 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dans une des salles de la mairie, le jeudi 24 courant, à vingt heures trente.

Communications, Avis & Renseignements

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARRET D'EAU. — Il sera fait pendant la journée de jeudi 24 courant, de huit heures du matin à six heures du soir, un arrêt d'eau rue Notre-Dame (du n. 1 au n. 70).

Chronique Régionale

DORDOGNE

BERGERAC

CONVOI DE BLESSES. — Lundi matin, à six heures, il est entré en gare un train amenant 150 blessés, la presque totalité peu grièvement.

Un train venant du Buisson est annoncé pour lundi soir, 18 heures 23, avec quatre-vingt-dix blessés.

LES REFUGIES. — Dimanche, on avait reçu avis de l'arrivée ici, lundi matin, de quatre cent cinquante réfugiés belges et français venant de Montluçon.

Dans la matinée de lundi, ces réfugiés n'étaient pas encore arrivés.

LES INDESIRABLES. — Trois Austro-Hongrois sont arrivés ce matin de Bordeaux et ont été internés au faubourg.

Il paraît que sous peu arriveraient deux cents étrangers.

SOLDAT NOYE. — Ainsi que nous l'avons annoncé, un soldat du 7e territorial, 24e compagnie, nommé Achille Bastien, se baignait dimanche dans la Dordogne, à l'île de l'Alba, lorsque, pris par le courant, il a disparu en face du quartier Fonsivade.

Après d'actives recherches, le corps a été repêché vers deux heures par un de ses camarades nommé Fauquier, près de la dernière pile du pont, côté faubourg.

On a vainement essayé de le rappeler à la vie.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

ETAT CIVIL du 14 au 20 septembre.

Naissance : Marie-Jeanne Chancel, avenue de la Gare.

Décès : Marie-Marguerite Lacombe, 26 ans, épouse Lavignac, rue Thiers; Guillaume Latour, soldat au 283e d'infanterie, 30 ans, hôpital; Arthur Valet, soldat au 206e d'infanterie, à La Raspière; Jeanne Brut, 97 ans, veuve Chavarl, rue Valette; Louis Savart, soldat au 29e d'artillerie, 25 ans, hôpital; Jean-Marie Belœil, 84 ans, asile des vieillards; Loucie Ben Lamri Bennekhlou